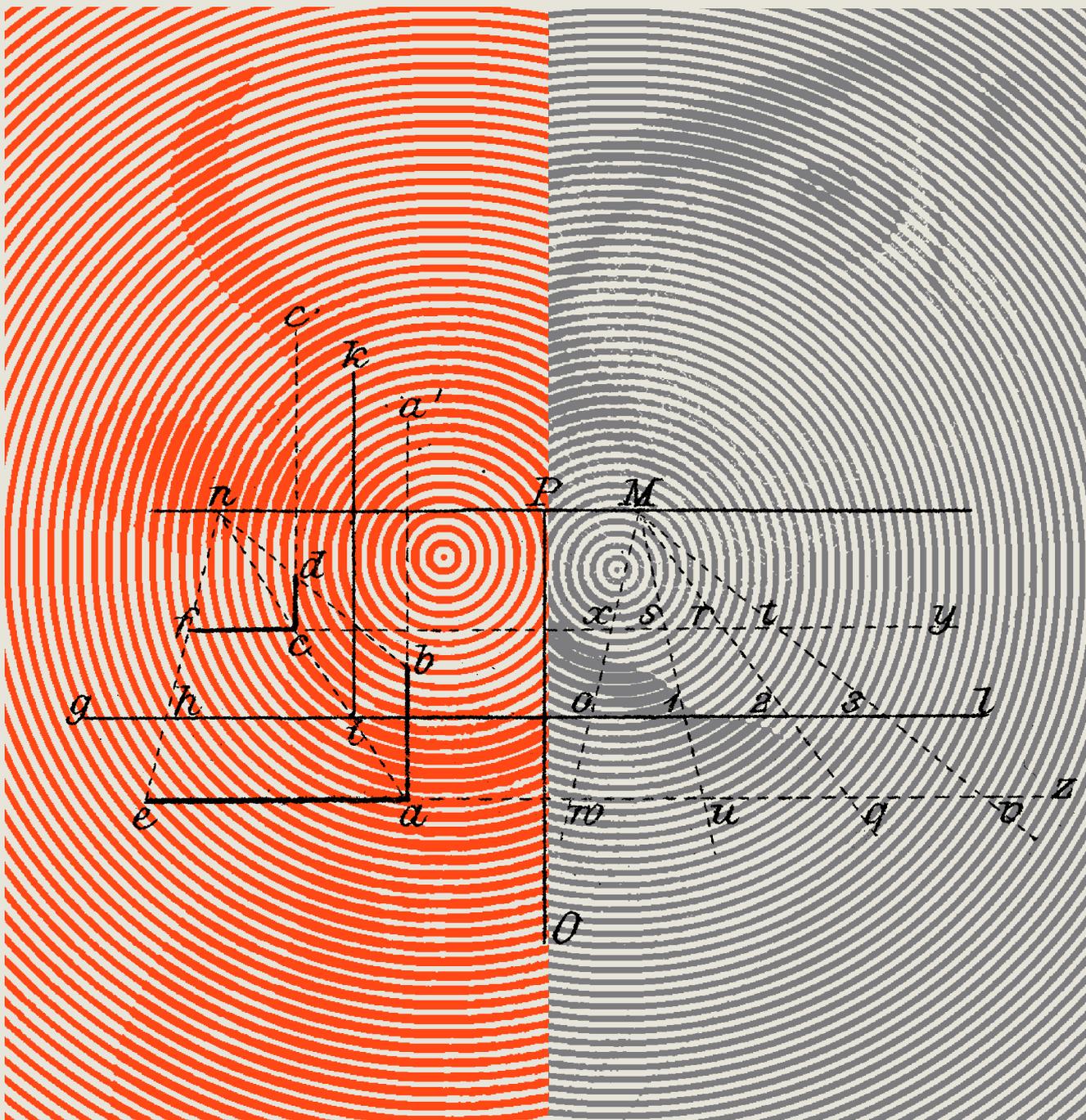


# Le Système scientifique de l'Organisation mondiale de la santé animale



Référence requise : Organisation mondiale de la santé animale (2024). – *Le Système scientifique de l'Organisation mondiale de la santé animale*. Paris, 25 pp. <https://doi.org/10.20506/woah.3546>. Licence : CC BY-SA 3.0 IGO.

Les désignations employées ainsi que la présentation des éléments de la présente publication ne reflètent aucune prise de position de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) quant au statut juridique ou de développement de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, ou de leurs autorités, ou concernant la délimitation de leur territoire ou le tracé de leurs frontières. La mention d'entreprises et de produits commerciaux spécifiques, brevetés ou non, n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMSA, de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.

La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation de ces éléments incombe au lecteur et l'OMSA ne peut, en aucune façon, être tenue responsable des dommages pouvant provenir de cette interprétation ou utilisation. Les opinions exprimées dans ce document d'information sont celles du (des) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les avis ou la politique de l'OMSA.



© OMSA, 2024

Certains droits réservés. Ce travail est mis à disposition dans le cadre de la licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 3.0 IGO licence (CC BY-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/legalcode.fr>). Aux termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, partagée et adaptée pour autant que l'œuvre soit convenablement citée. Dans toute utilisation de cette œuvre, rien ne doit suggérer que l'OMSA soutient une organisation, un produit ou une prestation spécifique. L'utilisation du logo de l'OMSA n'est pas autorisée. Si cette œuvre est adaptée, elle doit faire l'objet d'une licence similaire ou équivalente à la licence Creative Commons. Si une traduction de cette œuvre est réalisée, elle doit comporter l'avertissement suivant avec la référence requise : « La présente traduction n'a pas été effectuée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). L'OMSA n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale en anglais fait foi. »

Les différends créés dans le cadre de cette licence qui ne peuvent être réglés à l'amiable doivent être résolus par le biais d'une médiation et d'un arbitrage comme décrit à l'article 8 de cette licence, sauf indication contraire. Les règles de médiation applicables doivent être celles du règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<https://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules/index.html>) et tout arbitrage doit se faire conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Contenu pour les tierces parties. Les utilisateurs souhaitant réemployer des éléments de cette œuvre qui sont attribués à une tierce partie, tels que tableaux, figures ou images, ont la responsabilité de décider si une autorisation est nécessaire pour cette réutilisation et d'obtenir cette autorisation auprès du détenteur de copyright. Les risques de réclamations résultant de la violation de tout élément de l'œuvre propriétaire d'une tierce partie incombent uniquement à l'utilisateur.

Ventes, droits et octrois de licences. Les documents d'information de l'OMSA sont disponibles sur le site web de l'OMSA (<https://www.woah.org/fr/accueil/>) et peuvent être achetés en cliquant sur <https://www.woah.org/fr/ebookshop/>.

Image de couverture : © anand-thakur et © Getty  
Conception graphique : P. Blandin Studio

# Sommaire

---

|  |    |
|--|----|
| <b>Figures et tableaux</b>                                     | 4  |
| <b>Introduction</b>  | 5  |
| <b>Le Système scientifique de l'OMSA (WSS)</b>                 | 6  |
| <b>1. Cycle du WSS</b>   | 9  |
| Déclenchement  | 10 |
| Priorisation   | 11 |
| Acquisition et génération des connaissances                    | 12 |
| Documentation et diffusion                                     | 13 |
| Évaluation   | 14 |
| <b>2. Participants clés du WSS et leurs responsabilités</b>    | 16 |
| Délégués de l'OMSA   | 17 |
| Centres de référence   | 17 |
| Commissions spécialisées et leur secrétariat                   | 18 |
| <b>3. Le WSS et certaines fonctions essentielles de l'OMSA</b> | 20 |
| Normes de l'OMSA   | 20 |
| <i>Revue scientifique et technique</i>                         | 21 |
| Orientation scientifique                                       | 22 |
| <b>Résumé</b>  | 23 |
| <b>Remerciements</b>   | 24 |

# Figures et tableaux

---

## Figures

- |   |    |
|---|----|
| 1 – Interface entre science et politiques au sein de l'OMSA                           | 8  |
| 2 – Cycle générique du système scientifique de l'OMSA                                 | 9  |
| 3 – Participants au système scientifique de l'OMSA<br>et leur flux de responsabilités | 16 |

## Tableaux

- |  |    |
|--|----|
| 1 – Présentation synthétique des éléments composant le système<br>scientifique de l'OMSA | 15 |
|--|----|

# Introduction

---

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) est une organisation intergouvernementale à caractère scientifique et technique. Ses principales missions portent sur les points suivants : garantir la transparence concernant la situation mondiale au regard des maladies animales ; collecter, analyser et diffuser les informations vétérinaires de nature scientifique ; encourager la solidarité internationale en matière de lutte contre les maladies animales et de bien-être animal ; et préserver la sécurité sanitaire en publiant des normes sanitaires applicables aux échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale. Toutes ces missions sont réalisées au travers d'une approche scientifique reposant sur des éléments probants. En outre, l'OMSA produit des résolutions techniques, des recommandations, des lignes directrices ainsi qu'une série d'autres publications et entretient un large réseau scientifique afin de soutenir le mandat attribué à l'OMSA selon lequel « la santé animale, c'est notre santé ; c'est la santé de tous ».

L'accès aux meilleures données scientifiques existantes est vital pour les missions de l'OMSA et s'inscrit au cœur de ses stratégies. L'un des objectifs du 7<sup>e</sup> Plan stratégique de l'OMSA consiste à faire appel à l'expertise scientifique pour aborder les questions multisectorielles de santé et de bien-être animal afin d'élaborer une politique zoonositaire internationale qui repose sur la science.

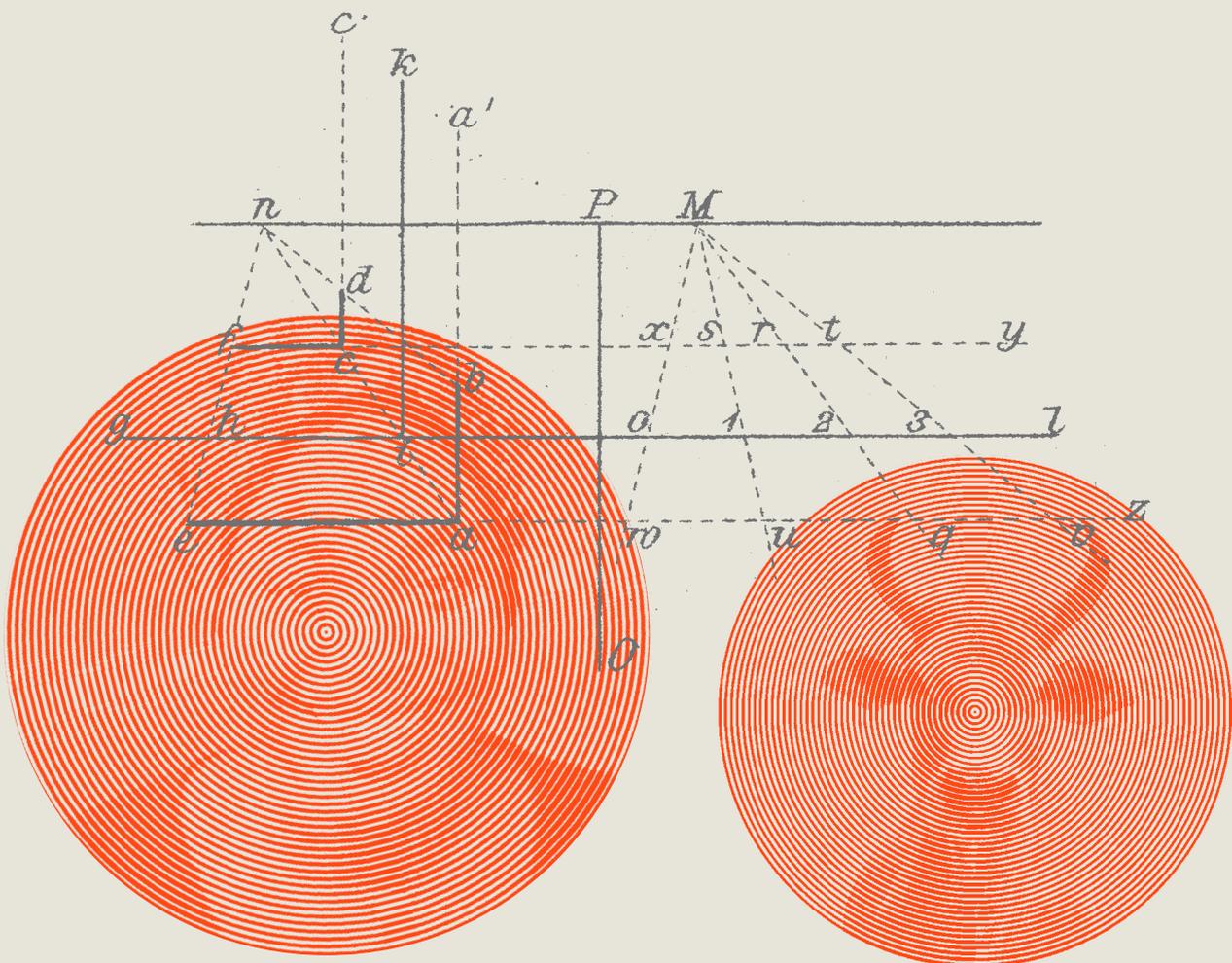
Le présent document a pour objet de **décrire la structure et le fonctionnement actuels du système scientifique de l'OMSA (WSS, de son acronyme en anglais)**. Il illustre les mécanismes permettant à l'OMSA de faire appel à la science et à son réseau scientifique afin de garantir que les recommandations et les conclusions techniques qu'elle propose reposent sur les toutes dernières découvertes scientifiques, assorties des meilleures pratiques et optimisées afin d'apporter un soutien aux missions de l'OMSA.

# Le Système scientifique de l'OMSA (WSS)

1. Cycle du WSS

2. Principaux participants du WSS  
et leurs responsabilités

3. Certaines fonctions essentielles du WSS



# Le Système scientifique de l'OMSA



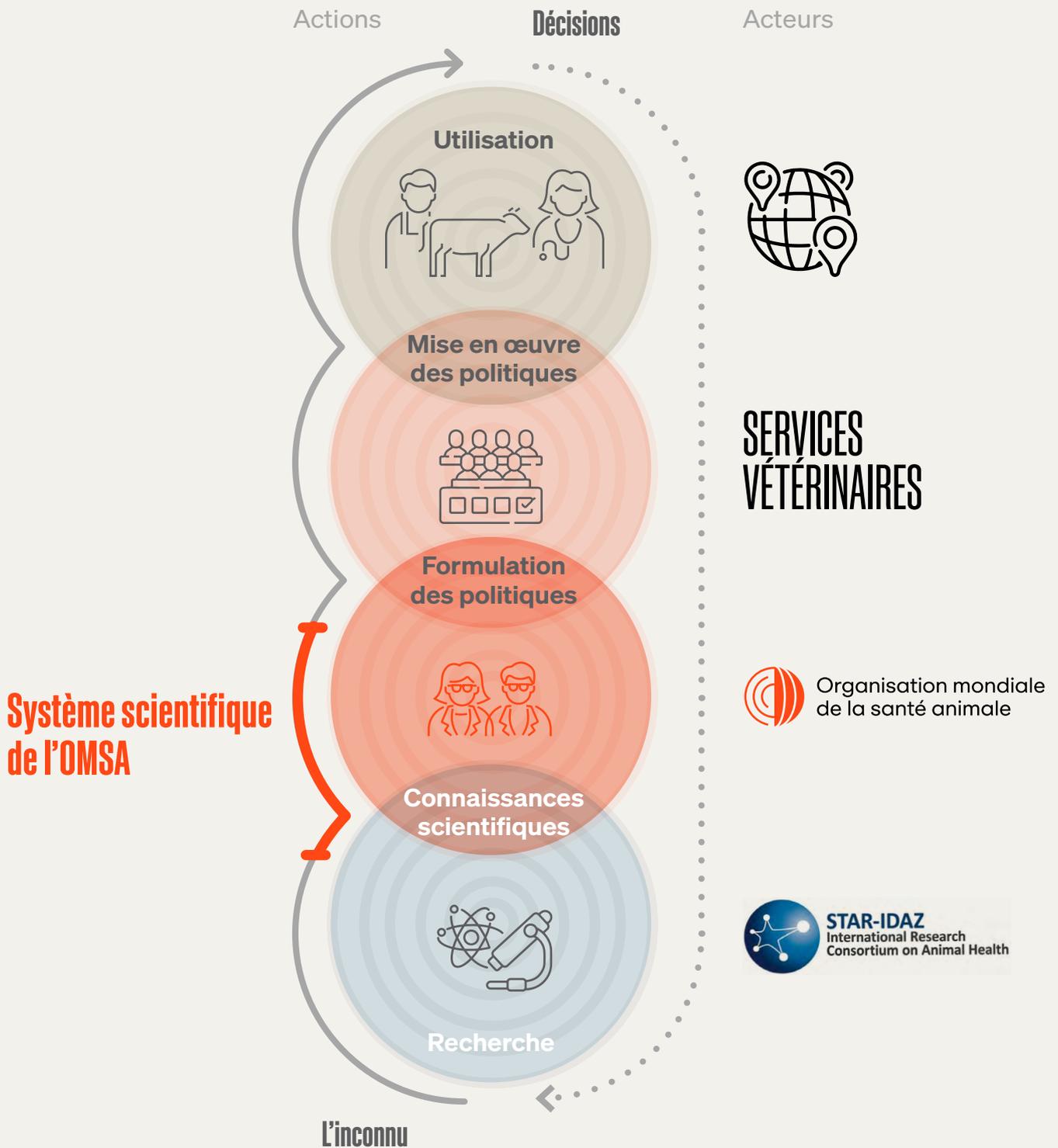
**Système** recensant ou générant des **connaissances scientifiques** évaluées selon des procédures établies acceptées par les Membres de l'OMSA, ses réseaux scientifiques ainsi que par les parties prenantes chargées de la mise en œuvre de la politique et des décisions à caractère réglementaire



Conformément à son mandat, l'OMSA est avant tout un utilisateur de connaissances scientifiques, au sens où elle synthétise les éléments probants comme étant la base de la politique réglementaire en matière de santé animale et analyse les données afin de générer de nouvelles perspectives et informations. À cet égard, le domaine de l'OMSA est principalement celui des sciences réglementaires<sup>1</sup>, par opposition aux sciences de la recherche. Cela permet de trouver des connaissances scientifiques pertinentes pouvant servir aux Membres de l'OMSA pour guider les décisions de nature politique ou réglementaire. La [Figure 1](#) montre où se situe l'OMSA dans l'interface entre science et politiques.

1. La science réglementaire en santé animale porte sur l'utilisation de la science pour documenter l'élaboration de nouveaux outils, normes et approches dans le domaine des politiques de santé et de bien-être animal.

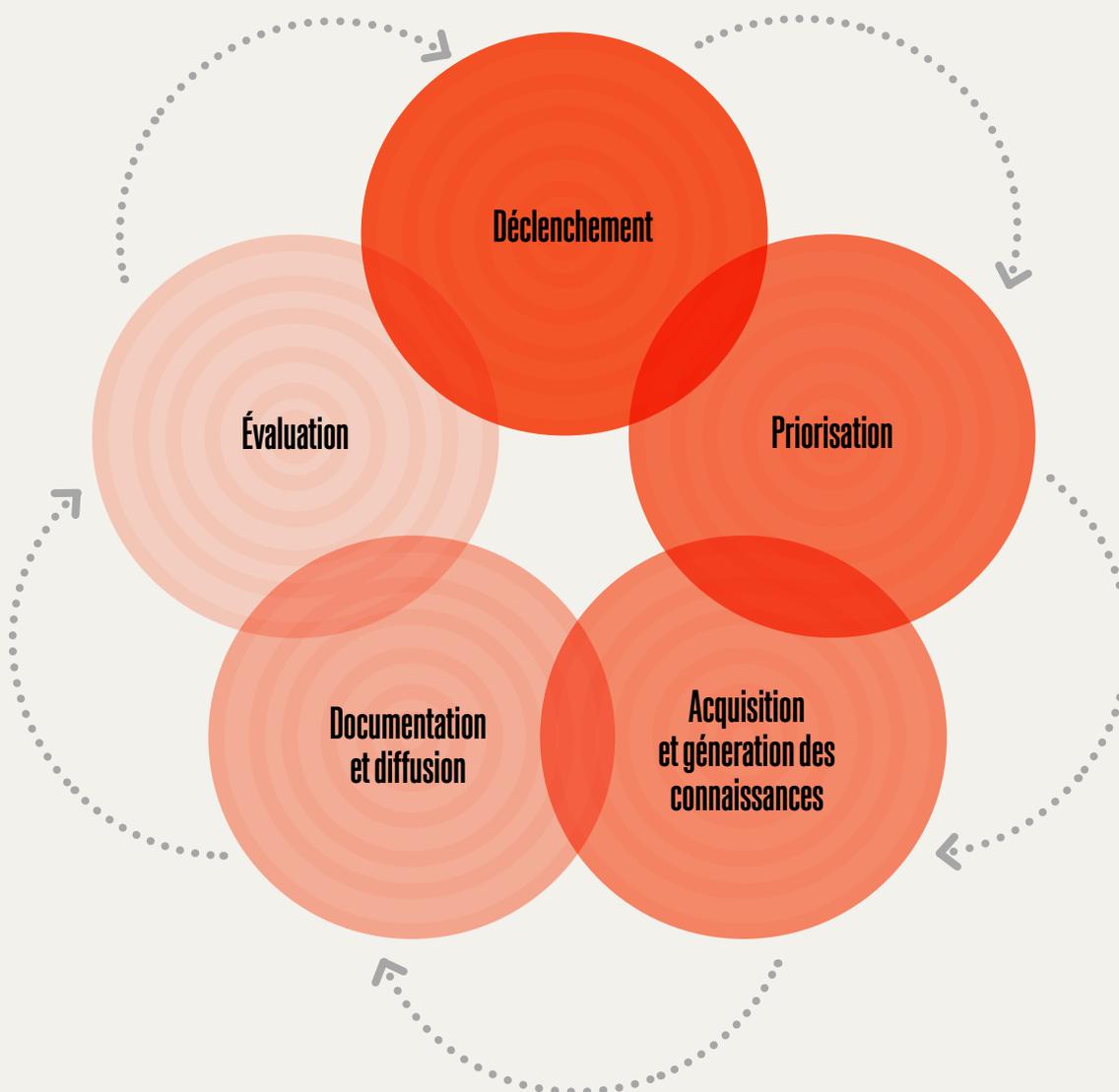
# Systeme de gestion des connaissances de l'OMSA



**Figure 1.** Interface entre science et politiques au sein de l'OMSA

# 1. Cycle du WSS

Suite à des consultations avec le personnel et les parties prenantes de l'OMSA, le cycle générique du WSS a été défini. La **Figure 2** illustre les composantes de ce cycle, montrant les phases de décisions clefs indispensables pour garantir la fiabilité du WSS.



**Figure 2.** Cycle générique du système scientifique de l'OMSA

# Déclenchement

Le cycle du WSS entre en action dès qu'une partie prenante de l'OMSA transmet à l'Organisation un besoin de connaissance scientifique spécifique lié aux activités de l'OMSA ou à l'application d'une politique réglementaire. Par exemple, les [Groupes de travail ou Groupes ad hoc](#) de l'OMSA peuvent demander qu'un sujet particulier soit abordé dans la [Revue scientifique et technique](#), une organisation internationale avec laquelle l'OMSA a un accord de coopération peut demander qu'un agent pathogène particulier soit évalué pour une éventuelle (dés)inscription sur la liste, un Membre de l'OMSA peut chercher à obtenir des clarifications sur la mise en application d'une norme ou une des [Commissions spécialisées](#) de l'OMSA peut demander qu'une norme soit révisée ([voir page 18 pour plus de détails sur les Commissions spécialisées](#)).

Le WSS peut également entrer en action si le personnel de l'OMSA (au siège ou dans les bureaux régionaux ou sous-régionaux) identifie une lacune dans les connaissances scientifiques existantes qui, si elle était comblée, aiderait les Autorités vétérinaires à formuler leurs politiques et à mettre en œuvre les mesures zoonitaires appropriées.

L'analyse [prospective](#) (ou veille) peut également être un élément déclencheur important du WSS, permettant à l'OMSA d'identifier les menaces, les risques et les opportunités, étant donné que l'identification des menaces, des risques et des opportunités peut signaler la nécessité de générer des connaissances scientifiques.

Cette demande doit comporter une description exacte du problème et montrer que ce besoin est scientifiquement justifié. Dans l'idéal, cette demande devrait comporter une description de l'action ou du résultat souhaité, par exemple l'examen d'une norme internationale, des lignes directrices à fournir ou des ateliers de formation.

| Acteurs clés  | Processus  |
|---|--|
| Délégués de l'OMSA, Commissions spécialisées, Groupes de travail, Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OMSA (collectivement appelés Centres de référence), personnel de l'OMSA, organisations internationales (l'Alliance quadripartite, par exemple), communautés économiques régionales, organisations ayant un accord officiel avec l'OMSA et toute autre partie prenante au sein du réseau scientifique de l'OMSA, y compris les investisseurs. | <p>Dans certains cas, des procédures spécifiques sont prévues soumettre des demandes à l'OMSA ; par exemple, il existe des procédures opérationnelles standardisées permettent de demander une évaluation afin de savoir si un agent pathogène doit <a href="#">figurer dans la liste/être supprimé de la liste</a> et pour prier l'OMSA de déterminer si telle ou telle maladie correspond à la définition du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i> pour les <a href="#">maladies émergentes</a>. Toutefois, en général, il n'existe pas de mécanisme formel pour mettre en action le WSS et les demandes peuvent être soumises de façon formelle ou informelle.</p> <p>La Directrice générale de l'OMSA (DG) peut recevoir des demandes formelles par le biais de lettres officielles émanant de Membres de l'OMSA, d'institutions ayant conclu un accord avec l'OMSA ou directement par le biais du Conseil de l'OMSA. Des demandes formelles peuvent être incluses dans les résolutions techniques adoptées lors de la Session générale, lors des Conférences des Commissions régionales ou des Conférences mondiales. Les Commissions spécialisées ainsi que les Groupes de travail présentent aussi des demandes formelles dans les rapports de leurs réunions (demande de réunir un Groupe ad hoc, par exemple, pour traiter un besoin scientifique spécifique). Des demandes informelles peuvent être présentées par le biais de communications personnelles (email, conversations en personne), par le biais de recommandations de réunions techniques, ou dans les conclusions d'un article de la <i>Revue scientifique et technique</i>. Parfois, des investisseurs de l'OMSA peuvent aussi demander certains documents (lignes directrices sur un sujet donné, par exemple).</p> <p>Toutes les demandes sont étudiées et celles qui sont en conformité avec les mandats de l'OMSA suivent le processus du WSS. Une demande qui n'est pas bien décrite ni dûment justifiée a moins de chances d'être prise en compte dans le système.</p> |

# Priorisation

Une fois la décision prise de traiter une demande dans le cadre du WSS, celle-ci est examinée en profondeur afin de déterminer son importance relative par rapport aux autres demandes. La décision de prioriser une demande s'appuie sur sa conformité avec les priorités stratégiques de l'OMSA, est fonction de la source de la demande ainsi que des autres priorités concurrentes et des ressources disponibles.

| Acteurs clés   | Processus  |
|--|--|
| <p>L'Assemblée mondiale des Délégués (l'Assemblée), le Conseil, la DG ou la Directrice générale adjointe (DGA), les Commissions spécialisées, les Groupes de travail et les directeurs et équipes des services techniques.</p> | <p>S'il n'existe pas de procédures documentées pour la priorisation des demandes, la DG et la DGA travaillent néanmoins avec les Groupes de travail, les Commission spécialisées ou les services techniques pertinents pour décider laquelle de ces demandes doit être prioritaire. Si la demande porte sur un sujet stratégique pouvant avoir un large impact, le Conseil et l'Assemblée de l'OMSA seront également associés au processus de prise de décision. Ce serait le cas si, par exemple, la demande portait sur le lancement d'une stratégie de lutte contre une nouvelle maladie à l'échelle mondiale.</p> <p>Une fois la décision prise de considérer une demande comme prioritaire, l'OMSA va assurer la coordination avec les parties prenantes en interne et en externe afin de se mettre d'accord sur un échéancier, décider des prochaines étapes et garantir que le processus puisse obtenir le financement adéquat.</p> |



© anand-thakur-unsplash

© Getty

© prince-akachi-unsplash

## Acquisition et génération des connaissances

Les connaissances scientifiques sont surtout tirées du réseau scientifique permanent de l'OMSA qui comprend les Commissions spécialisées et les Groupes de travail de l'OMSA ainsi que les [Laboratoires de référence](#) et les [Centres collaborateurs](#), qui jouent tous un rôle important pour fournir des conseils techniques et des outils de connaissance portant sur leur domaine d'expertise. Dans le cas de demandes ne relevant pas des domaines couverts par les entités décrites ci-dessus, l'OMSA peut créer des Groupes ad hoc, lancer un appel à consultations ou faire des demandes ponctuelles adressées à des experts identifiés par le biais des contacts dont l'organisation dispose. Il est également possible de faire appel à l'expertise en interne, si des membres du personnel disposent des compétences appropriées.

Choisir les bons experts dans leur spécialité pour les Groupes ad hoc est essentiel pour obtenir un bon résultat, tout comme avoir une définition claire de l'objet, des objectifs et du résultat recherché de la consultation (Termes de référence). Sauf si cette consultation fait partie d'un appel ouvert, les experts font part de leur opinion scientifique à titre gracieux.

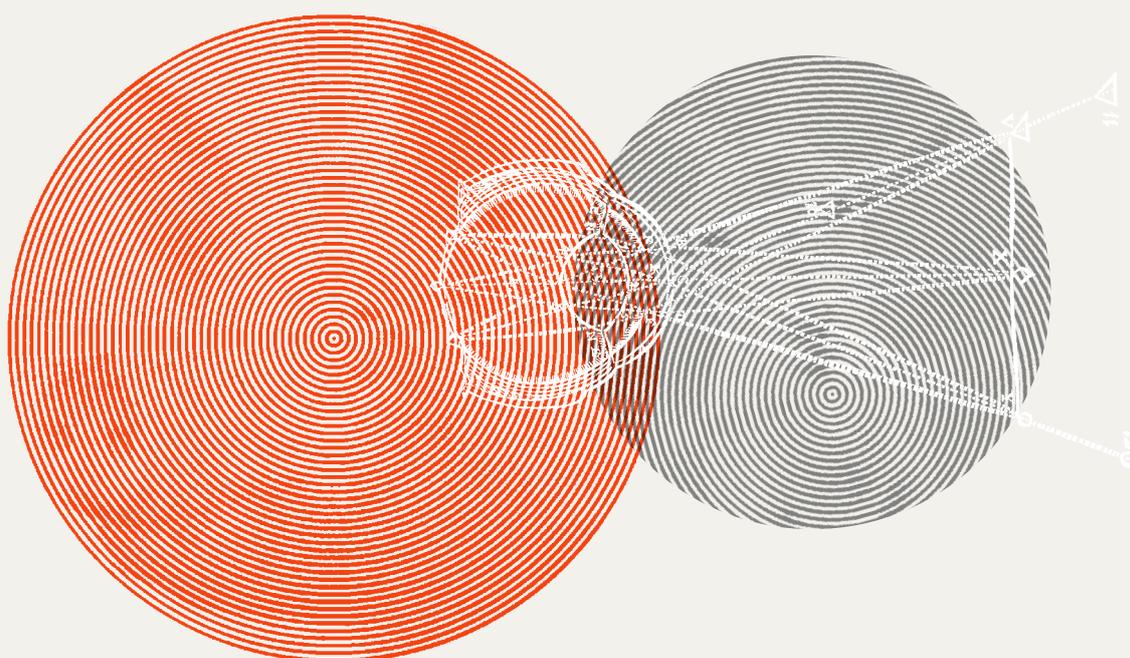
Pour traiter des domaines où les connaissances sont lacunaires, l'OMSA a établi un mécanisme facilitant la génération de connaissances, à savoir le Groupe de coordination de la recherche de l'OMSA. Ce groupe identifie les lacunes en matière de recherche pouvant être comblées par des parties prenantes extérieures et par le réseau des Centres de référence de l'OMSA. Il influence également le programme de recherche à travers sa participation dans les réseaux concernés, tels que le [Consortium international STAR-IDAZ](#) (Consortium international de recherche) pour la recherche en santé animale. L'OMSA collabore également à des projets orientés sur la recherche et à des réseaux dédiés à des maladies particulières, s'engageant auprès des scientifiques pour aider les Membres et d'autres parties prenantes à prendre des décisions, tels que le [Global Burden of Animal Diseases](#) (Impact mondial des maladies animales, GBADs), [Global Foot-and-Mouth Research Alliance](#) (Alliance mondiale pour la recherche sur la fièvre aphteuse, GFRA), [Global African Swine Fever Research Alliance](#) (Alliance mondiale pour la recherche sur la PPA, GARA) et [Global Research Alliance for Bovine Tuberculosis](#) (Alliance mondiale pour la recherche sur la tuberculose bovine, GRAbTB).

| Acteurs clés   | Processus   |
|--|---|
| DG, DGA, services techniques (Siège ou bureaux régionaux ou sous-régionaux), Commissions spécialisées, Centres de référence, Groupes de travail, Groupe de coordination de la recherche de l'OMSA, Consortium international de recherche STAR-IDAZ pour la santé animale, autres experts dans leur domaine au sein du réseau scientifique de l'OMSA. | <p>Afin de garantir une rigueur scientifique, les règles de sélection des experts dans leur domaine sont décrites dans les textes fondamentaux de l'OMSA. Des processus documentés (à savoir les procédures opérationnelles standards [POS]) sont également prévues pour sélectionner les membres des <a href="#">Commissions spécialisées</a>, des <a href="#">Groupes ad hoc et des Groupes de travail</a>, ainsi que pour désigner les <a href="#">Centres de référence</a> et choisir les sujets, les rédacteurs et les auteurs pour la <a href="#">Revue scientifique et technique</a>. Les membres des Commissions spécialisées sont élus par l'Assemblée pour un mandat de trois ans. Les membres des Groupes de travail sont désignés par la DG pour une période renouvelable de trois ans. Dans le cas des Groupes ad hoc, le choix des experts incombe à la DG qui est conseillée par les services techniques demandeurs. Lors de l'évaluation des candidats, la DG tient compte de l'expertise de la personne et de la composition du groupe (représentation géographique, parité, diversité de l'expertise).</p> <p>L'OMSA utilise une base de données pour collecter les informations sur les soumissions spontanées ou les expressions d'intérêt émanant de nouveaux experts et a recours à un logiciel de gestion des relations clients pour conserver une liste des experts faisant déjà partie du réseau de l'OMSA.</p> <p>Les résultats scientifiques sont validés par la DG ou la DGA avant publication et diffusion. De la même manière, les articles de la <a href="#">Revue scientifique et technique</a> sont soumis à un processus d'examen par des pairs, processus courant pour les revues scientifiques.</p> |

## Documentation et diffusion

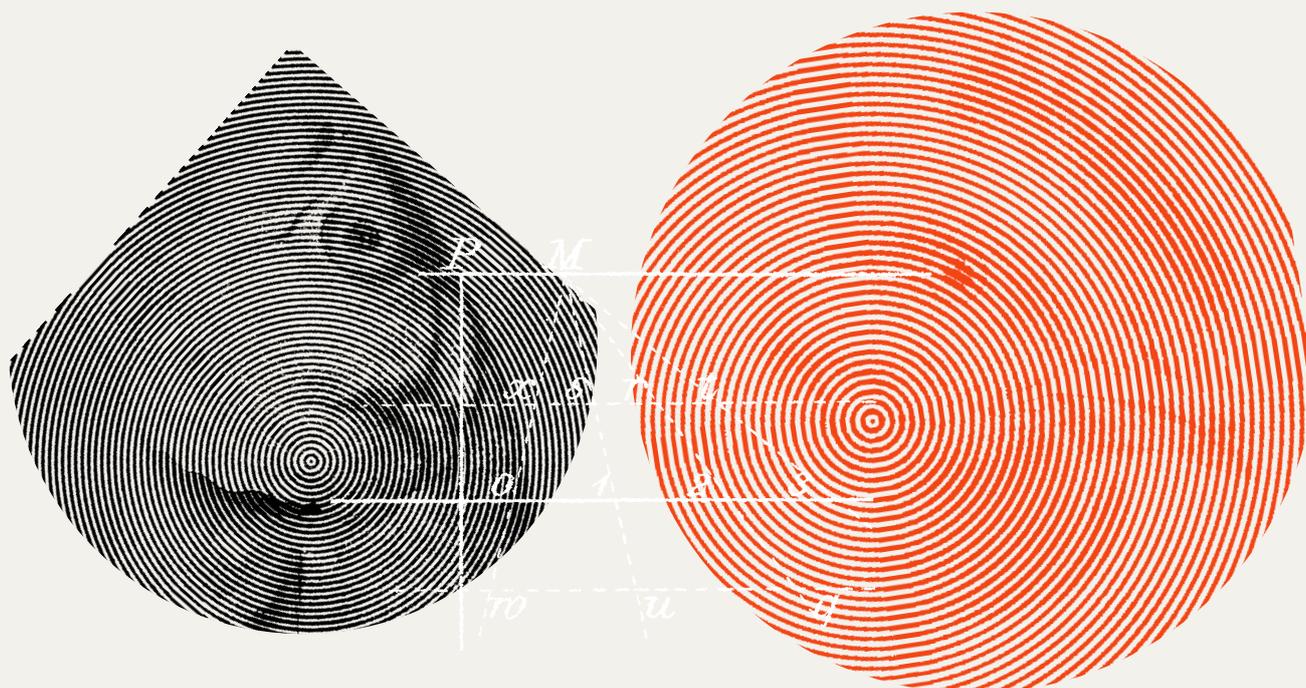
Cette étape consiste à documenter les connaissances acquises et à les partager avec le public cible. Elle comporte l'organisation et le stockage d'informations de telle façon que l'utilisation en soit facile pour l'OMSA et que les parties prenantes n'aient pas de difficultés à retrouver l'information. Le résultat des travaux scientifiques peut se présenter sous la forme d'un document (lignes directrices, par exemple), d'une partie d'un document (conclusions d'un rapport de réunion, par exemple), d'éléments de communication (infographie, vidéo, fiche d'information ou article publié sur un site web), ou d'une publication (numéro de la *Revue scientifique et technique*, par exemple). Tous les résultats des travaux scientifiques sont désormais en accès libre et consultables sur le site web de l'OMSA. La plupart sont publiés en anglais, français et espagnol.

| Acteurs clés  | Processus   |
|---|---|
| DG, DGA, services techniques (Siège ou bureaux régionaux et sous-régionaux), service communication, service du renforcement des capacités, Unité des publications et Cellule documentation. | <p>Le processus et les méthodes de documentation et de diffusion sont fonction de la nature du résultat des travaux scientifiques et sont généralement liés au type de consultation d'experts qui a été mené. Le processus de documentation et de diffusion est bien défini pour les résultats des travaux du WSS qui font partie du processus d'élaboration des normes. Par exemple, les rapports de Groupes ad hoc et les projets de normes internationales sont annexés aux rapports des Commissions spécialisées concernées. De la même façon, un processus clairement défini d'étude, de révision et de diffusion existe pour les publications (<i>Revue scientifique et technique</i>, par exemple). La procédure de diffusion d'autres résultats de travaux scientifiques est moins bien définie et repose sur l'initiative des services techniques qui gèrent le processus. Ils peuvent décider, par exemple, de rendre le résultat de ces travaux disponible par le biais du site web de l'OMSA ou, si le résultat de ces travaux vise une région particulière, ils peuvent choisir de diffuser l'information par le biais des bureaux régionaux ou lors d'une réunion régionale.</p> <p>Actuellement, il n'existe pas de processus cohérent pour conserver les archives internes portant sur les résultats des travaux scientifiques ; de ce fait, l'OMSA est en train d'élaborer une politique d'archivage comportant un calendrier clair pour les différentes catégories de résultats des travaux scientifiques afin d'assurer leur conservation.</p> |



Tous les résultats des travaux scientifiques du WSS sont soumis à l'examen des Membres et des parties prenantes de l'OMSA. Un retour direct d'information est prévu dans le cadre du processus d'élaboration des normes. Pour d'autres types de travaux, les retours sont reçus sur une base ad hoc ou sont reflétés dans la manière dont les Membres ou les parties prenantes utilisent les résultats des travaux. Quand de nouvelles connaissances scientifiques deviennent disponibles ou si le besoin d'identifier ou de générer de nouvelles connaissances scientifiques est constaté, une demande est formulée qui va alors mettre en branle le WSS en réinitialisant son cycle ([voir page 10](#)).

| Acteurs clés  | Processus  |
|---|--|
| <p>DG, DGA, services techniques (Siège ou bureaux régionaux ou sous-régionaux), Délégués de l'OMSA, Commissions spécialisées, Groupes de travail, experts des Centres de référence, organisations internationales telles que l'Alliance quadripartite, communautés économiques régionales, organisations ayant conclu un accord formel avec l'OMSA ou toute autre partie prenante au sein du réseau scientifique de l'OMSA.</p> | <p>Certains résultats de travaux scientifiques sont soumis à un processus systématique d'évaluation alors que d'autres sont évalués de façon plus informelle. Pour certains travaux, tels que ceux qui font partie du processus d'élaboration des normes, le processus d'évaluation est bien établi. L'OMSA a récemment élaboré une <a href="#">Procédure opérationnelle standard (POS)</a> afin d'améliorer la transparence, la documentation et la traçabilité du processus de réception et de réponse aux commentaires fournis lors du processus d'élaboration des normes internationales de l'OMSA.</p> <p>Les projets de normes destinés à être inclus dans les <i>Codes sanitaires</i> et les <i>Manuels</i> pour les animaux terrestres et aquatiques sont diffusés pour être évalués avant d'être adoptés. Les Membres peuvent faire appel à leurs propres experts du domaine considéré afin qu'ils fournissent une base à leur évaluation. L'Assemblée a la responsabilité de l'adoption du contenu scientifique des normes internationales avant publication (<a href="#">voir l'étude de cas page 20 pour plus de détails</a>). De la même façon, les Résolutions techniques présentées lors de la Session générale ou lors des Conférences des Commission régionales sont supposées avoir été étudiées et évaluées avant leur adoption par les Membres.</p> <p>D'autres résultats des travaux du WSS, tels que les recommandations ou les lignes directrices, peuvent en permanence faire l'objet de commentaires et de retours des Membres et parties prenantes de l'OMSA, sans qu'il y ait de processus d'évaluation systématique.</p> |



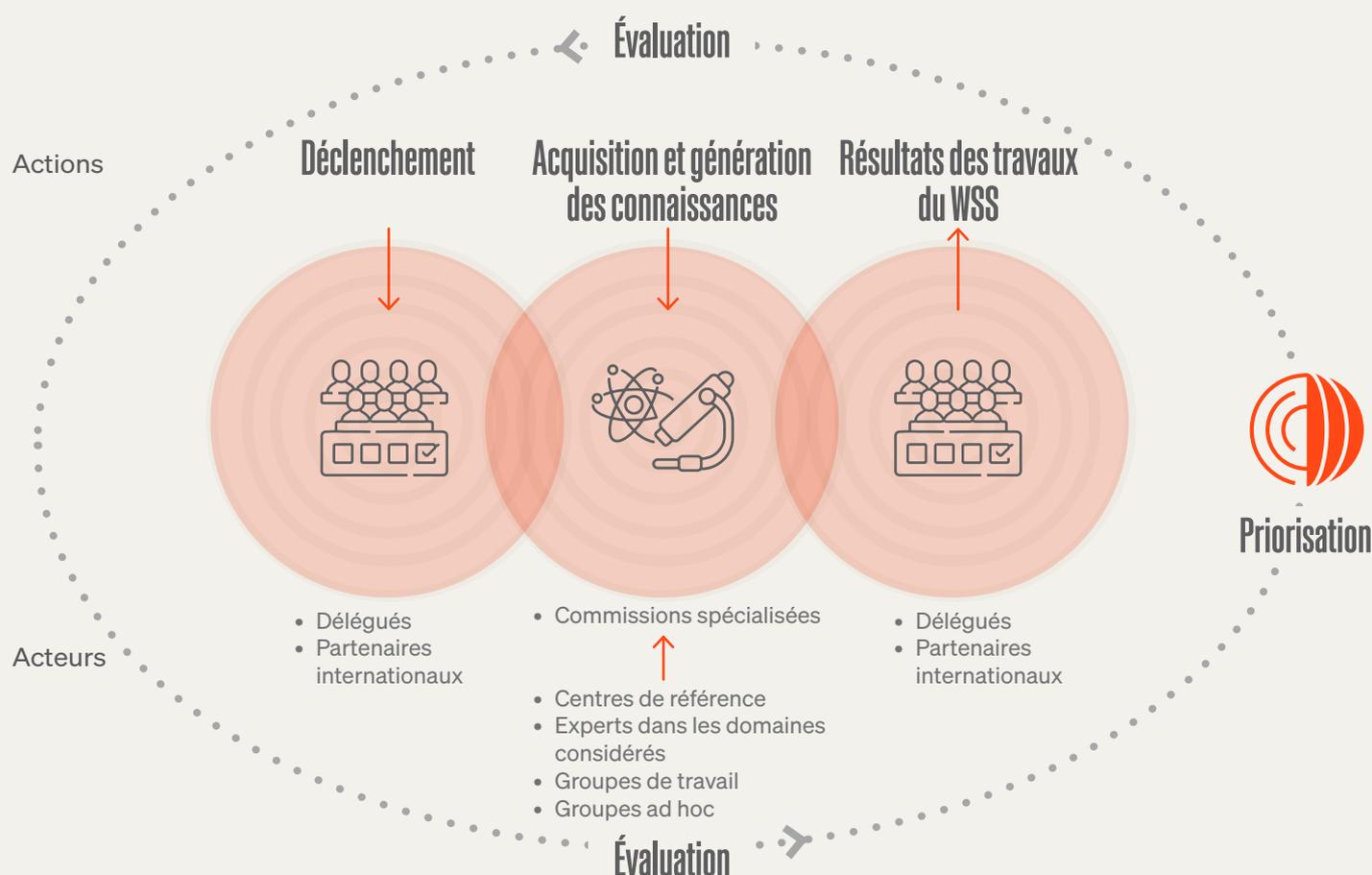
© Getty

**Tableau 1. Présentation synthétique des éléments composant le système scientifique de l'OMSA**

| Composante   | Description  | Acteurs clefs   | Processus  |
|--|--|---|--|
| <b>Déclenchement</b>                               | Une demande décrivant un besoin scientifique spécifique lié aux activités de l'OMSA est reçue  | Délégués, Commissions spécialisées, Groupes de travail, réseau scientifique de l'OMSA, personnel de l'OMSA et partenaires internationaux  | Les demandes sont reçues sous différentes formes, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettres officielles à la DG</li> <li>• Résolutions de l'Assemblée mondiale</li> <li>• Décisions du Conseil</li> <li>• Demandes informelles (conversations, emails, par exemple)</li> </ul>   |
| <b>Priorisation</b>                                | Processus de prise de décisions afin de définir si la demande doit être traitée par le WSS et, le cas échéant, quelle priorité lui accorder par rapport à d'autres demandes ou à d'autres activités  | Assemblée mondiale, Conseil, DG, DGA, Commissions spécialisées  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun processus formel</li> <li>• La priorisation des domaines d'activités des Commissions spécialisées se reflète dans leur programme de travail</li> </ul>  |
| <b>Acquisition et génération des connaissances</b> | Les meilleures connaissances scientifiques existantes sont identifiées et générées à travers une consultation d'experts  | DG, DGA, personnel de l'OMSA (secrétariat technique), Commissions spécialisées, Groupes de travail, réseau scientifique de l'OMSA         | Les processus sont décrits dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes fondamentaux. <a href="#">Règlement intérieur</a> pour les Commissions spécialisées</li> <li>• Textes fondamentaux. <a href="#">Règlement intérieur</a> pour les Groupes de travail et les Groupes ad hoc</li> <li>• POS pour créer des <a href="#">Groupes ad hoc</a></li> <li>• <a href="#">POS pour les Centres de référence</a></li> <li>• <a href="#">Élection des membres des Commissions spécialisées et des Groupes de travail</a></li> <li>• <a href="#">Revue scientifique et technique</a></li> <li>• Sélection d'experts par <a href="#">des appels ouverts</a> à manifestation d'intérêt</li> </ul> |
| <b>Documentation et diffusion</b>                  | Les résultats des travaux scientifiques sont disponibles sur le site web à des fins d'information et d'utilisation par le public cible ou pour consultation. Les résultats des travaux peuvent prendre de nombreuses formes, telles que lignes directrices, fiches d'information, vidéos, infographies, rapports, normes, etc. | DG, DGA, services techniques, service communication, Cellule Documentation, Unité des publications  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats des travaux liés au processus d'élaboration des normes sont inclus dans les rapports des Commissions spécialisées.</li> <li>• D'autres résultats sont également directement disponibles (en accès libre) sur le site web</li> </ul>   |
| <b>Évaluation</b>                                  | Les résultats des travaux du WSS sont soumis à un examen continu des Membres et des parties prenantes afin de garantir qu'ils reposent sur les dernières découvertes scientifiques et qu'ils sont adaptés à la finalité voulue   | DG, DGA, services techniques, Délégués, Commissions spécialisées, Groupes de travail, Centres de référence, réseau scientifique de l'OMSA | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les normes sont soumises à la consultation des Membres avant leur adoption formelle par l'Assemblée mondiale</li> <li>• <a href="#">POS pour soumettre des commentaires sur les normes</a></li> <li>• Les autres résultats de travaux font l'objet d'une évaluation permanente mais sans processus formel</li> </ul>  |

# 2. Participants clés du WSS et leurs responsabilités

La **Figure 3** montre qui sont les participants clés du WSS et donne un aperçu du flux de responsabilités. Une description détaillée de la façon dont ces participants interagissent avec le WSS est présentée ci-après.



**Figure 3.** Participants au Système scientifique de l'OMSA et flux de responsabilités

## Délégués de l'OMSA

---

L'Assemblée mondiale des **Délégués**, composée de 183 Délégués désignés par le gouvernement (autorité compétente) de chaque Membre, est l'organe suprême de l'OMSA. L'Assemblée est chargée d'adopter les normes internationales et les résolutions techniques relatives à la santé et au bien-être animal, ainsi que d'élire les membres des organes de gouvernance de l'OMSA et des Commissions spécialisées.

Les Délégués de l'OMSA jouent un rôle essentiel pour **évaluer** les résultats des travaux du WSS et s'assurer qu'ils s'appuient sur les données scientifiques les plus récentes, qu'ils répondent aux objectifs fixés et qu'ils correspondent aux besoins. Ce sont les principaux utilisateurs des résultats des travaux scientifiques générés par le WSS et ils constituent de fait le principal public pour la **diffusion** de ces travaux. Les Délégués sont également sensibilisés aux progrès accomplis dans le domaine scientifique par leur propre réseau d'experts et ils peuvent répercuter toute nouvelle information à l'OMSA. Si les Délégués considèrent que leur demande correspond à un besoin particulièrement urgent ou important, ils peuvent également demander qu'elle soit traitée en priorité.

Pour acquérir les connaissances ou informations scientifiques les plus récentes, l'OMSA s'appuie sur ses Délégués pour élargir son réseau scientifique, ce qu'ils peuvent faire de nombreuses façons. Ils peuvent, par exemple, encourager les instituts de recherche universitaire, gouvernementaux et privés de leur pays à présenter une demande pour devenir Centres de référence. Ils peuvent également permettre à leurs experts nationaux de contribuer aux activités de l'OMSA (en leur allouant du temps pour participer à des Groupes ad hoc ou à des Groupes de travail tout en continuant à être rémunérés par les gouvernements nationaux, leur permettant ainsi d'offrir leurs services à l'OMSA à titre gracieux).

En plus de s'engager dans le cadre du WSS à participer au processus d'élaboration des normes, les Délégués interagissent avec le système sur d'autres questions techniques par le biais des Conférences des Commissions régionales ou des Conférences mondiales ou en communiquant directement avec la DG ou la DGA.

## Centres de référence

---

Les Centres de référence de l'OMSA sont importants pour le WSS car ils représentent la principale source d'**acquisition et de génération des connaissances** et fournissent la majorité des experts scientifiques de l'OMSA. Les Centres de référence doivent également identifier les lacunes en matière de connaissances, conduire et coordonner les activités de recherche afin de répondre aux besoins scientifiques et apporter un soutien technique aux Membres de l'OMSA (science réglementaire) dans leur région respective. En 2024, l'OMSA dispose d'un réseau mondial de 274 **Laboratoires de référence**<sup>2</sup> pour 109 maladies ou attention les Laboratoires de référence ne couvrent pas des «sujets» mais des maladies et agents pathogènes dans 40 pays et de 76 **Centres collaborateurs**<sup>3</sup> couvrant 36 spécialités dans 33 pays.

- 
2. Les Laboratoires de référence fonctionnent comme un centre de référence mondial d'expertise pour des agents pathogènes ou des maladies définies. Le personnel des Laboratoires de référence est composé de chercheurs de pointe et actifs qui contribuent à apporter une assistance scientifique et technique et des conseils d'experts sur des questions liées au diagnostic et au contrôle de la maladie pour laquelle ils ont été désignés.
  3. Les Centres collaborateurs fonctionnent comme un centre de recherche mondial, d'expertise, de normalisation des techniques et de diffusion des connaissances sur une spécialité clairement définie, un sujet précis, une discipline ou un domaine de connaissances.

Le processus pour présenter une demande de désignation en tant que Laboratoire de référence est décrit dans le Règlement intérieur de l'OMSA, dans les [Textes fondamentaux](#), tout comme le processus de désignation d'une institution en tant que Centre collaborateur. Les [critères](#) à respecter pour être désigné Centre de référence de l'OMSA reposent sur le niveau scientifique et technique de l'institution, sa position de chef de file à l'échelle nationale et internationale, ainsi que sur la présence d'experts au sein de ses équipes scientifiques. Cette sélection s'appuie également sur la possibilité, l'aptitude et la détermination de cette institution à apporter un soutien scientifique aux Membres de l'OMSA. La performance des Centres de référence par rapport à leurs termes de référence est évaluée chaque année par les Commissions spécialisées concernées.

Les Centres de référence peuvent également servir de **déclencheurs** et **d'évaluateurs** des travaux scientifiques du WSS, en notifiant à l'OMSA les évolutions scientifiques ou les lacunes en termes de connaissances scientifiques pouvant avoir un impact sur les activités de l'Organisation. Cette notification peut se faire directement (par le biais des points de contact techniques) ou indirectement (par le biais de leur Délégué).

En participant à des réunions scientifiques au nom de l'OMSA, en apportant un soutien technique et en renforçant la capacité des Membres de l'OMSA en matière de santé et de bien-être animal, les Centres de référence jouent également un rôle clef dans la **diffusion** des résultats des travaux scientifiques. À cet égard, l'OMSA a mis en place des accords de coopération pour le renforcement des capacités (« Jumelage ») entre les Centres de référence afin d'aider les instituts nationaux à renforcer leur capacités et leur expertise scientifique et à promouvoir l'application des normes et lignes directrices de l'OMSA et la conformité vis-à-vis de ces normes.

## Commissions spécialisées et leur secrétariat

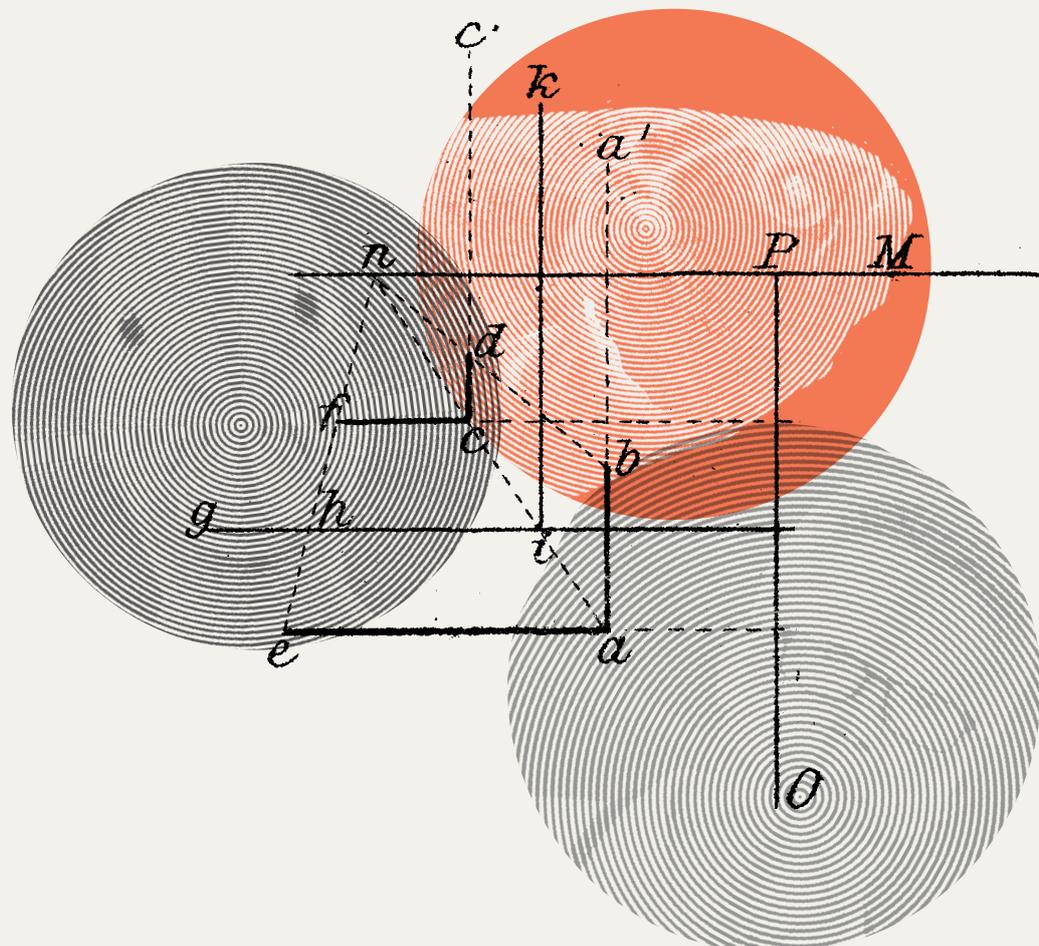
L'OMSA compte quatre [Commissions spécialisées](#) élues, à savoir : la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, la Commission des normes biologiques, et la Commission scientifique pour les maladies animales. Chaque Commission reçoit l'appui d'un Secrétariat technique de l'OMSA. Ensemble, ces Commissions ont la responsabilité d'élaborer et de réviser les normes sanitaires internationales pour les animaux aquatiques et terrestres, de superviser le réseau des Centres de référence de l'OMSA, d'octroyer la reconnaissance officielle du statut zoosanitaire des Membres au regard de certaines maladies des animaux terrestres, de donner des conseils en matière de bien-être animal ainsi que sur l'épidémiologie, le diagnostic, la prévention et le contrôle des maladies animales, et de fournir des recommandations pour assurer la sécurité sanitaire des échanges commerciaux d'animaux et de produits d'origine animale.

Chaque Commission spécialisée a un champ de compétences qui lui est propre, reflété dans ses termes de référence ; le règlement intérieur et les qualifications de ses Membres sont stipulés [dans les Textes fondamentaux de l'OMSA](#). Les Commissions sont établies et [élues](#) par l'Assemblée mondiale en tenant compte de la large expertise des candidats et de la nécessité d'avoir une représentation géographique équilibrée. Un comité d'évaluation existe pour recommander les candidats sur la base de leur expertise et de leur performance scientifique.

Les Commissions spécialisées jouent un rôle clef à plusieurs étapes du WSS, y compris, pour le **déclenchement** du WSS, pour faire des recommandations sur l'approche à adopter pour **acquérir des connaissances** (Groupes ad hoc, experts ou Commissions spécialisées elles-mêmes, par exemple), ainsi que pour **documenter et diffuser** leurs recommandations et le résultat de leurs travaux dans leurs rapports, y compris un rapport annuel présenté à l'Assemblée générale et à l'occasion des Conférences des Commissions régionales. De plus, elles représentent l'OMSA lors de réunions techniques.

L'ordre du jour des réunions semestrielles des Commissions comporte tous les sujets nécessitant une révision ou une prise en compte conformément aux propositions des Membres, des organisations internationales, des Centres de référence, du Secrétariat de la Commission ou de la Commission elle-même. Les Commissions sont chargées de l'**évaluation** régulière des conseils ou des recommandations scientifiques qu'elles proposent. Certaines Commissions (à savoir, la Commission des normes biologiques, la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques) ont mis en place un cycle d'examen pour garantir que l'ensemble des normes est régulièrement évalué et révisé autant que de besoin. D'autres Commissions s'appuient sur l'identification des besoins ou des demandes spécifiques pour signaler la nécessité d'évaluer les normes ou les conseils scientifiques existants.

Chaque Commission spécialisée dispose de son propre programme de travail qui est présenté à la DG et aux Délégués à des fins de validation. L'approche adoptée par rapport au programme de travail et aux **domaines prioritaires** varie selon les Commissions, mais elle est normalement réexaminée à la fin de chaque réunion semestrielle, en tenant compte des discussions conduites lors de la Session générale.



© Getty

# 3. Le WSS et certaines fonctions essentielles de l'OMSA

Les fonctions suivantes, essentielles au sein de l'OMSA et reposant sur la science, ont été choisies pour illustrer le WSS en action.

## Normes de l'OMSA

L'OMSA élabore de nouvelles normes internationales qu'elle révisé régulièrement en fonction des nouvelles découvertes scientifiques et des avancées technologiques. Le processus d'élaboration des normes comporte la participation des Délégués de l'OMSA, Commissions spécialisées, Groupes ad hoc, Groupes de travail et de son réseau de Centres de référence ainsi que des organisations internationales partenaires et autres experts dans les domaines considérés. L'accès aux connaissances scientifiques les plus récentes revêt une importance essentielle pour la solidité du processus d'élaboration des normes.

|  |  |
|--|--|
| <b>Déclenchement</b>                               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Un Délégué de l'OMSA peut demander la révision d'une norme existante ou la création d'une nouvelle norme.</li><li>• Les Commissions spécialisées ou le réseau scientifique de l'OMSA peuvent identifier des sujets, des questions ou des problèmes liés à la gestion des risques sanitaires et des échanges commerciaux au niveau mondial nécessitant une révision des normes.</li><li>• Les demandes peuvent être formelles (adressées à la DG) ou informelles (adressées aux services techniques).</li></ul>   |
| <b>Priorisation</b>                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• La Commission spécialisée concernée, en consultation avec la DG, la DGA, les services techniques et autres Commissions spécialisées de l'OMSA intéressées, décide si cette demande doit suivre son cours dans le cadre du processus d'élaboration des normes et, le cas échéant, quelle priorité doit lui être attribuée. La décision est prise sur la base des priorités existantes définies dans le programme de travail de l'OMSA, de la disponibilité des ressources, de l'origine de la demande et de l'urgence de cette question dans l'agenda mondial.</li><li>• Le demandeur est informé de la décision d'intégrer sa demande dans le processus d'élaboration des normes.</li></ul>  |
| <b>Acquisition et génération des connaissances</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Des Commissions spécialisées peuvent demander à la DG de réunir un Groupe ad hoc ou elles peuvent conseiller au Secrétariat de l'OMSA de consulter des experts du domaine considéré, notamment ceux issus du réseau des Centres de référence, lorsqu'elles-mêmes ne disposent pas de l'expertise scientifique ou du temps nécessaire pour traiter la question.</li><li>• Le service de l'OMSA conduisant ce processus travaille avec des experts afin de déterminer comment exploiter les connaissances scientifiques existantes, les éléments probants pertinents et les considérations pratiques pour répondre à ce besoin spécifique, et transmet leurs conclusions aux Commissions spécialisées.</li></ul>   |
| <b>Documentation et diffusion</b>                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les propositions de normes sont diffusées dans les rapports des Commissions spécialisées accompagnées de leurs justifications scientifiques. Elles font ensuite l'objet de plusieurs cycles de commentaires avant d'être adoptées par l'Assemblée mondiale et intégrées dans la norme internationale de l'OMSA concernée.</li></ul>  |
| <b>Évaluation</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les Délégués et les parties prenantes intéressées (utilisateurs des normes) considèrent non seulement le contenu scientifique des normes mais également les aspects non scientifiques, tels que la faisabilité de la mise en application et d'autres implications d'ordre pratique (acceptation sociale, problématiques commerciales et économiques). Ils expriment aussi leur opinion lors de la soumission des commentaires.</li><li>• L'Assemblée mondiale des Délégués décide (ou non) d'adopter la norme présentée à son approbation, auquel cas celle-ci est publiée.</li><li>• L'OMSA s'appuie sur les Délégués, les organisations internationales et son réseau de Centres de référence pour assurer une évaluation des normes en continu et signaler, au vu de nouveaux éléments probants, la nécessité de réviser une norme.</li></ul> |

## Revue scientifique et technique

La *Revue scientifique et technique* (la *Revue*) est une publication semestrielle évaluée par des pairs, en accès libre, comportant des articles dédiés aux évolutions scientifiques et techniques dans les domaines de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, la sécurité sanitaire des aliments et le bien-être animal. Les numéros portent généralement sur un thème donné et sont réalisés sous la supervision d'un ou de plusieurs experts de renommée internationale qui sont invités par l'OMSA à assurer la coordination scientifique d'un numéro. La *Revue* dispose d'un Comité éditorial qui fait des recommandations à la DG sur les questions stratégiques et de contenu afin de garantir sa pertinence scientifique et son intégrité.

|  |  |
|--|--|
| <b>Déclenchement</b>                               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Des sujets correspondant à sur des questions d'actualité ou importantes pour l'avenir peuvent être mis en avant par la DG, la DGA, les Commissions spécialisées, les Chefs de service, les Groupes ad hoc et les Groupes de travail ou d'autres parties prenantes.</li><li>• Le Comité éditorial de la <i>Revue</i> fait des propositions et des recommandations pour des numéros thématiques à étudier par la DG.</li></ul>   |
| <b>Priorisation</b>                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• La DG décide des thèmes à aborder et des thèmes prioritaires à retenir pour les numéros à venir. La décision de prioriser certains thèmes repose sur leur actualité et leur pertinence pour les Membres de l'OMSA et la communauté scientifique en général.</li><li>• Pour la sélection des thèmes, le Comité éditorial recommande à la DG des noms de rédacteurs scientifiques potentiels qui seront des experts internationalement reconnus sur le sujet traité.</li></ul>   |
| <b>Acquisition et génération des connaissances</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le rédacteur scientifique travaille avec le Comité éditorial pour élaborer le contenu du numéro et identifier les experts susceptibles de rédiger les articles.</li><li>• L'excellence scientifique et le respect d'une répartition géographique équilibrée entre les auteurs sont des critères clefs pour choisir les experts.</li></ul>  |
| <b>Documentation et diffusion</b>                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les documents sont disponibles en ligne avant d'être publiés dans la <i>Revue</i>. À ce stade, ils ont été examinés par des pairs mais n'ont pas été mis en forme à des fins de publication.</li><li>• L'OMSA a publié la <i>Revue</i> au format papier jusqu'en 2021. Depuis 2022, la politique de l'organisation est de publier les pré-tirages des articles de chaque numéro sur le site web de l'OMSA et ensuite de mettre à disposition le numéro complet sur le Portail documentaire qui comprend aussi les archives des numéros précédents.</li><li>• La <i>Revue</i> est indexée dans Medline/PubMed, CABI, EBSCO et d'autres bases de données. Chaque article possède un identifiant numérique (DOI) pour permettre de le retrouver facilement.</li><li>• Les rapports portant sur les DOI montrent qu'à l'exception des <i>Codes</i> et <i>Manuels</i> pour les animaux terrestres et aquatiques, la <i>Revue</i> est la publication de l'OMSA la plus consultée.</li></ul> |
| <b>Évaluation</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les documents originaux sont soumis à un processus d'examen par des pairs coordonné par le rédacteur scientifique et l'Unité des publications de l'OMSA.</li><li>• Le Comité éditorial a la responsabilité d'évaluer la <i>Revue</i>, de proposer de nouveaux sujets et de faire des recommandations sur la façon d'améliorer continuellement le processus d'examen par des pairs et la qualité des articles scientifiques.</li><li>• Les indicateurs collectés actuellement par article et par auteur permettent une évaluation partielle du lectorat et des contenus les plus populaires.</li></ul>   |

## Orientation scientifique

L'OMSA élabore des lignes directrices techniques, des Foires aux questions (FAQ), des rapports sur la situation sanitaire, des recommandations ainsi qu'une série d'autres documents d'information. Leur rédaction répond à l'émergence d'une nouvelle maladie, au changement dans l'épidémiologie d'une maladie, à une problématique qui devient préoccupante au niveau mondial ou régional ou à un besoin d'information, de conseil ou d'éclaircissement exprimé par une partie prenante concernant la mise en application correcte des normes. Les lignes directrices de l'OMSA facilitent la mise en application des normes existantes et aident les évaluateurs de risques, les communicants sur les risques et les gestionnaires de risques à assurer leurs responsabilités en leur fournissant les conseils pratiques reposant sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Cette démarche exige souvent une forte réactivité face aux questions d'actualité en santé animale (dermatose nodulaire contagieuse, grippe aviaire, peste porcine africaine, santé de la faune sauvage, par exemple) ou en santé publique (SARS-CoV-2, variole du singe, par exemple); de ce fait, la réactivité, la rigueur scientifique et la rapidité sont essentielles.

Parmi les exemples récents de ces efforts d'orientation de l'OMSA figurent la [Foire aux questions sur le SARS-CoV-2](#) publiée au début de la pandémie et actualisée depuis lors, les [Lignes directrices pour travailler avec des mammifères sauvages en liberté pendant la pandémie de COVID-19](#), des indications en réponse à l'alerte sur la [variole du singe](#), les FAQ relatives à la [dermatose nodulaire contagieuse \(en anglais\)](#) et au [MERS-CoV](#), des actualisations régulières sur la [Situation mondiale et régionale de l'influenza aviaire hautement pathogène](#) ou sur la [peste porcine africaine](#), et un [guide pour mettre en œuvre deux chapitres du Code sanitaire pour les animaux terrestres](#), à savoir le chapitre 4.4. « Zonage et compartimentation » et le chapitre 4.5. « Application de la compartimentation » dans le contexte de la fièvre porcine africaine.

|  |   |
|--|---|
| <b>Déclenchement</b>                               | <ul style="list-style-type: none"><li>Les demandes de lignes directrices, de FAQ ou d'autres informations techniques proviennent le plus souvent directement des Membres de l'OMSA.</li></ul>   |
| <b>Priorisation</b>                                | <ul style="list-style-type: none"><li>Les services techniques de l'OMSA procèdent à la première évaluation de la pertinence du sujet, de son caractère préoccupant et du type d'orientations à prévoir compte tenu des connaissances scientifiques existantes.</li></ul>  |
| <b>Acquisition et génération des connaissances</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>Cette étape démarre avec un examen de la littérature existante pour déterminer les connaissances et les lacunes actuelles.</li><li>Les experts du domaine sont généralement consultés ou ont la responsabilité du contenu scientifique. Ces experts sont chargés de répondre aux questions spécifiques telles que définies dans leur mandat et d'identifier les lacunes critiques existant dans les connaissances qui peuvent faire l'objet d'un programme de recherche international.</li><li>Les Commissions spécialisées sont également impliquées dans cette étape.</li></ul>   |
| <b>Documentation et diffusion</b>                  | <ul style="list-style-type: none"><li>Ces éléments d'orientation sont généralement publiés sur le site web de l'OMSA et diffusés par le biais des réseaux de l'OMSA afin de permettre une diffusion rapide et garantir un large accès aux Membres.</li><li>L'OMSA publie aussi les annonces de parution des documents pour le grand public par le biais du <i>Bulletin</i> de l'OMSA.</li><li>Tous les rapports des Commissions spécialisées ainsi que les rapports des Groupes ad hoc et des Groupes de travail qui leur sont associés sont publiés sur le site web de l'OMSA.</li></ul>   |
| <b>Évaluation</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>Cette orientation scientifique est placée sous l'autorité de la DG et n'est pas soumise au processus d'adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués.</li><li>Les lignes directrices portant sur des maladies pour lesquelles il existe des normes internationales font l'objet d'une évaluation lorsque des commentaires sont soumis par les Délégués ou d'autres parties prenantes.</li><li>Pour les lignes directrices liées à l'émergence d'une nouvelle maladie ou à un changement dans l'épidémiologie d'une maladie, une évaluation en continu conduite par des experts est essentielle pour garantir que les éléments d'orientation sont actualisés, fondés sur les connaissances scientifiques les plus récentes, adaptés à la finalité voulue et faciles à comprendre.</li></ul> |

# Résumé

---

Le présent document présente le cycle du WSS actuellement en place à l'OMSA et décrit les acteurs clefs ainsi que leurs interactions avec le système. Il propose également des études de cas sur certaines fonctions essentielles, qui montrent comment fonctionne le cycle du WSS ainsi que la façon dont l'OMSA s'appuie sur les informations et éléments probants à caractère scientifique les plus récents pour s'acquitter de ses mandats. Un des points forts de ce système est l'existence de procédures opérationnelles standard pour certains éléments du WSS liés aux fonctions essentielles de l'OMSA. Ceci est un gage de cohérence au sein de l'Organisation et met en place une dynamique d'amélioration.

L'OMSA entend améliorer en continu le WSS, accroître l'efficacité de ses divers processus et procédures et faire en sorte que ses résultats et recommandations soient toujours pertinents et adaptés à leur objet pour ses Membres et parties prenantes.

# Remerciements

---

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) souhaiterait remercier l'équipe de rédaction : Roberta Morales, Charmaine Chng, Jenny Hutchison et Gregorio Torres. L'OMSA est également reconnaissante pour les contributions d'autres membres du personnel, des membres des Commissions spécialisées de l'OMSA, des Délégués de l'OMSA et des experts des Laboratoire de référence de l'OMSA, qui ont aimablement partagé leurs connaissances et leurs expériences concernant l'élaboration au fil des ans du système scientifique de l'OMSA.

Cette publication a été rendue possible grâce au généreux soutien du Gouvernement australien.

# Le Système scientifique de l'Organisation mondiale de la santé animale

12, rue de Prony, 75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88

F. +33 (0)1 42 67 09 87

[woah@woah.org](mailto:woah@woah.org)

[www.woah.org](http://www.woah.org)